

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

4. Signature d'un devis concernant la réhabilitation de la maison « Nicolas ».

Par délibération en date du 8 octobre 2024, le conseil municipal a validé l'acquisition de l'usufruit de la maison « Nicolas » afin de pouvoir prendre possession des lieux et réaliser les travaux de réhabilitation nécessaires. L'acte correspondant a été signé le 11 octobre dernier.

Afin d'accueillir un praticien médical il est nécessaire de réaliser une remise aux normes de l'électricité et des travaux de réaménagement des espaces au rez-de-chaussée avec notamment la création de deux pièces dont une avec point d'eau et la création de sanitaires.

Une partie des travaux sera réalisée en régie et certains travaux seront externalisés notamment le changement des menuiserie (fenêtres et porte d'entrée).

A ce titre, la commune a consulté l'entreprise 2M menuiserie pour la réalisation de cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise 2M menuiserie pour un montant de 5 559,31 € HT soit 5 954,37 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

